

Nous, juristes, hommes et femmes, des Pays de la Méditerranée, réuni/es à Naples les 7 et 8 octobre,

- Conscient(e)s de la fonction fondamentale exercée par les avocat(e)s, magistrat(e)s et autres juristes pour la sauvegarde de l'État de droit, la promotion et la protection des droits humains et le développement de la démocratie;
- Conscient(e)s de l'urgente nécessité de réaffirmer le droit international, les droits des peuples et les principes fondamentaux contenus dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les idées et aspirations qui ont été à la base de la lutte antifasciste ;
- Alarmé(e)s par la prolifération des atteintes à leur indépendance d'avocat(e)s et magistrat(e)s et même à leur liberté et leur sécurité personnelles, en raison de l'exercice de leurs fonctions, comme cela s'est le plus manifestement produit, dernièrement, en Egypte et en Turquie;
- Preoccupé(e)s par les obstacles croissants opposés par différents Pays aux missions d'observateurs internationaux aux procès pénaux, où même parfois les inculpé(e)s sont des avocat(e)s et magistrat(e)s;
- Alarmé(e)s par l'extension des cas de haine sur une base raciale, religieuse et/ou sexuelle, et par lqz diverses tentatives de construire des murs et non des ponts pour le dialogue entre les différentes cultures riveraines de la Méditerranée;
- Alarmé(e)s par la méconnaissance par les gouvernements des Pays riverains de la Méditerranée de la suprématie des obligations internationales contractées par la ratification des traités et conventions internationales pour la protection des droits humains, en les subordonnant aux intérêts économiques et de consentement politique intérieur ;
- Alarmé(e)s par la violation croissante des droits fondamentaux des migrants et demandeurs de protection internationale, victimes de trafiquants, exploité(e)s et victimes de torture de la part de criminels de droit commun, dont celle organisée par les forces de sécurité, jusqu'à leur ségrégation dans des camps de détention administrative où ils vivent dans des conditions inhumaines et où femmes et enfants souffrent des violences sexuelles et physiques indicibles;
- Conscient(e)s du fait que, pour la pleine réalisation des droits humains, il faut promouvoir, soutenir et favoriser des actions efficaces pour remédier aux énormes inégalités économiques structurelles alimentées par la croissance de la finance et de la dette extérieure;
- Désireuses et désireux de construire une coordination toujours plus étroite entre les juristes, femmes et hommes, de tous les Pays de la Méditerranée, pour l'affirmation de la paix, de l'autodétermination, de la démocratie, des droits et de la résistance contre toute forme de violation des droits humains, mise en oeuvre tant par des groupes privés que par des institutions, pour combattre toute forme d'oppression fasciste, raciste, terroriste et sexiste ;

- Déclarons nous engager, dans les années prochaines, sur les thèmes suivants, jusqu'à en atteindre pleinement les objectifs moyennant l'application des normes et principes progressifs du droit international et des droits nationaux :
- 1. L'autodétermination et la démocratie, la possibilité pour tous les peuples, y compris ceux actuellement encore assujettis à une domination coloniale et à une occupation territoriale, d'exprimer librement leur volonté et de décider de leur destin, en réalisant des formes de participation démocratiques de bas en haut.
- 2. La Paix, avec l'élimination des armes nucléaires et de destruction massive en général de toute la région méditerranéenne, l'élimination complète des bases militaires étrangères et la solution pacifique des différends selon les principes et les procédures édictés par la Charte des Nations Unies, l'arrêt du commerce et du trafic des armes vers les Etats qui se trouvent en guerre ou sont responsables de graves violations des droits humains.
- 3. Un Etat de droit et des garanties efficaces pour les avocat(e)s et magistrat(e)s qui leur permettent d'exercer leurs fonctions sans devoir subir des formes de persécution par des organes étatiques ou des bandes terroristes et sans aucune sorte d'obstacles à leur activité que ce soit selon le revenu, le genre ou l'orientation sexuelle. Promotion de mécanismes internationaux efficaces pour la protection des droits humains fondamentaux et la répression des crimes internationaux,
- .
- .
- .
- 4. L'élimination de la discrimination et de la violence contre les femmes et les jeunes filles et la cessation de la criminalisation des personnes d'orientation sexuelle différente. Un soutien des activités des avocat(e)s, des magistrat(e)s et des juristes pour l'élimination de toute discrimination contre les femmes, pour une lutte commune pour en finir avec les préjugés historiques et mettre au centre le protagonisme des femmes dans la promotion et la défense des droits de chacun.
- 5. Une pleine protection des droits des migrants et demandeurs de protection internationale et une lutte intransigeante contre tout racisme, l'ouverture de nouveaux parcours d'accès et d'intégration vers l'Europe et l'élimination des camps d'internement dans lesquels on recueille les migrants et les demandeurs d'asile, dans des pays comme la Libye et autres, et une lutte contre les causes du phénomène, qui résident dans les conflits, dans les violations des droits humains, dans la dégradation environnementale et climatique et dans la pauvreté croissante ;
- 6. Une protection de l'environnement, avec la promotion de la coopération intergouvernementale et entre les peuples pour défendre les biens communs de l'Humanité et adopter des politiques efficaces dans le domaine agricole, industriel et de l'énergie, pour la défense de la biodiversité et la prévention de la dégradation environnementale et du

changement climatique.

- 7. Une lutte contre la criminalité organisée, fortement intégrée à la domination de la finance, et une protection par toutes les instances judiciaires des victimes du crime.
 - 8. Une défense des biens communs naturels nécessaires pour satisfaire les droits fondamentaux, reconnaissance **et développement des biens communes émergents (urbains et digitaux) comme expression de autogouvernement démocratique et d'un droit nouveau.**
-
- Les magistrates et magistrats, avocates et avocats, sont, s'ils exercent avec conscience, responsabilité et dignité leurs très importantes fonctions, des défenseurs des droits humains; et chaque attaque contre eux constitue une menace contre les droits des personnes qu'ils défendent et contre toute le peuple, et met en danger les bases mêmes de l'Etat de droit.
 - Forts de cette conviction nous lançons de la ville de Naples, l'idée d'un secrétariat/observatoire permanent qui permette de coordonner toutes les initiatives de protection des femmes, hommes et LGBTQI engagé(e)s dans la défense des droits humains, qu'ils soient magistrat(e)s et avocat(e)s, activistes défenseurs des droits humains ou promoteurs de la démocratie et du respect de l'Etat de droit dans les Pays de la région méditerranéenne.
 - En conclusion nous réaffirmons notre engagement indéfectible pour faire de la Méditerranéenne la mer de la paix, de la démocratie, de l'égalité des genres, du dialogue interculturel, de la protection environnementale et de la sauvegarde des droits humains de tous sorts.
 -